

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 66 (1969)
Heft: 3

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au chaud, grenier garni, les blondes filles d'Aristée,
Ne craignent ni famine, ni frimas embrumés.
Les corolles sont maintenant fanées,
Plus de fleurs, d'ambroise, de bouquets parfumés.

Epilogue

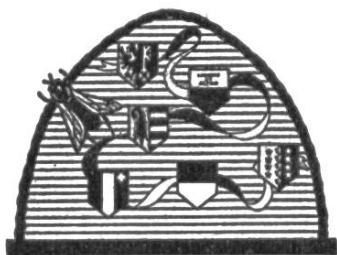
Cette gerbe de fleurs,
Fleurs de Romandie,
Je vous l'offre lecteurs,
Amis apiculteurs.

Ces modestes épis sont mon dernier poème,
Ils sont sûrement, par destin, mon chant du cygne.
Arrivé au stade de la vieillesse extrême,
La main céleste va bientôt me faire signe.

Sur la terre et non dans la lune,
Bâtissons la maison commune,
L'abeille et sa culture,
Et la Société romande d'apiculture.

Nini.

(Rédaction) — Il n'est pas encore permis, M. Nini, de causer du « chant du cygne » malgré vos 95 ans. Avec nos félicitations et nos remerciements pour votre joli poème, nous vous souhaitons encore de nombreuses et belles journées dans la plénitude de vos facultés.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologies

† Adrien Ruedin

Le 15 décembre 1968, un long cortège de parents et d'amis accompagnait à sa dernière demeure M. Adrien Ruedin. Ancien gérant de la société d'agriculture, ancien régisseur du domaine de l'Hôpital Pourtalès et propriétaire du domaine « La Grillette », M. Ruedin, malgré ses nombreuses occupations, s'occupait de son rucher avec l'amour des gens de la terre.

M. Ruedin entra dans la « Côte Neuchâteloise » en 1920 et fit partie de notre section durant 48 ans. En 1955, il recevait le gobelet de vétéran.

Originaire de Cressier, M. Ruedin a passé sa vie dans son village d'origine, faisant partie des autorités pendant bien des années. Ses connaissances en viticulture étaient grandes et nombreux étaient ceux qui avaient recours à ses bons conseils.

Intègre, respecté et juste, M. Ruedin était de ces hommes que l'on aime à rencontrer.

Le comité de la « Côte Neuchâteloise » adresse à son épouse, ses enfants et petits-enfants, ses condoléances sincères au nom de tous les apiculteurs de notre société.

Le comité.

† Adolphe Hämmerli

M. Adolphe Hämmerli n'est plus. Depuis de nombreux mois, la maladie le minait. Malgré sa robuste constitution, il fut enlevé à l'affection des siens dans sa 80^e année le 13 décembre 1968.

Seelandais de vieille souche, originaire de Tschugg près de Cerlier, M. Hämmerli est venu s'établir à Cressier en 1920, apportant avec lui le calme des gens du Seeland. Son ardeur au travail lui valut de créer une entreprise maraîchère de premier ordre.

Apiculteur zélé, M. Hämmerli est entré dans la « Côte Neuchâteloise » en 1923. Vétéran de notre section en 1958, il accomplit 45 ans de sociétariat.

La nombreuse assistance qui a tenu à assister à son ensevelissement prouve la grande sympathie dont il jouissait parmi toute la population de son village.

A son épouse, à ses enfants et petits-enfants nous réitérons au nom de tous les apiculteurs de la « Côte Neuchâteloise » notre sympathie émue et nos sincères condoléances.

Le comité.



† M. Henri Jaquet

La Société d'apiculture de la Gruyère vient de perdre son président. C'est une personnalité fort connue et estimée, un authentique fils de la Gruyère que le pays vient de perdre.

M. Henri Jaquet, bourgeois de Villarvolard, était né le 14 septembre 1890. A 18 ans, il entre au service de la Compagnie des chemins de fer de la Gruyère pour devenir bientôt commis de gare. Ses qualités humaines et professionnelles le désignèrent pour des promotions successives. En 1930 il était nommé chef de gare à Bulle et 11 ans plus tard il fut nommé inspecteur d'exploitation. En 1956, il prit sa retraite.

Dans la cité, M. Jaquet avait pris sa part de responsabilités. Durant deux législatures, il fut conseiller communal, préposé à l'assistance. C'est dire qu'il fut en contact avec les peines et les misères d'autrui. A une époque où la sécurité sociale n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, il fallait beaucoup de jugement pour accorder des secours car les possibilités financières manquaient. M. Jaquet apprit à servir les humbles avec cette force qu'il puisait dans un civisme serein et dans ses convictions religieuses. Il était membre des Conférences de Saint Vincent de Paul. Fervent mutualiste, il fit partie du Secours mutuel de la Gruyère dont il devint le préposé aux malades.

Sa retraite, M. Jaquet la voulut active. Ne fut-il pas jusqu'à ces dernières années un fervent de la section gruérienne du Club alpin. Il puisa dans les randonnées montagnardes, auprès de ses amis de club, au gré de ses haltes dans les chalets de nos alpages cette sérénité et cette aisance de caractère qui faisaient de lui un compagnon rêvé.

Et maintenant, parlons de l'apiculteur. Il était entré en 1920 dans la société pour devenir, l'année suivante déjà, le secrétaire. En 1959, il fut nommé prési-

dent de la section. Il allait donner sa démission quand la mort vint le visiter. Notre société doit une vive reconnaissance à M. Henri Jaquet. Apiculteur, il ne se lança pas dans toutes les spéculations hardies de l'apiculture moderne, mais il accordait sa confiance à quiconque voulait innover. C'est une belle qualité. Il présidait nos séances avec une exquise courtoisie, savait appeler des conférenciers de talent.

Nous regrettons l'homme qu'il était. Il savait rendre service à tout apiculteur, se dévouer sans compter ses peines ni son temps. A chaque départ de vacances, j'allais lui confier la clé de mon rucher et il se faisait le gardien de mon petit domaine. Cher Henri Jaquet, les apiculteurs de la Gruyère garderont fidèlement votre mémoire. Que Madame Jaquet et vos enfants trouvent dans ces lignes l'expression d'une sympathie qui, pour dépasser les paroles, prend la mesure d'un homme qui a conservé jusqu'à la fin de sa vie une belle prestance physique et une grande noblesse morale. Cette image donnera toujours de la jeunesse à notre souvenir.

G. Menoud.

† M. Maurice Pache

M. Maurice Pache, décédé le 17 décembre 1968, a été durant 50 ans membre de la Société d'apiculture de la Gruyère. Père d'une famille nombreuse, le défunt a quitté les siens après avoir subi l'épreuve d'une longue et douloureuse maladie.

Il a exploité durant 32 ans un domaine à Pont-la-Ville. Il fut président de la Société de laiterie de son village et membre de la Commission scolaire. Cet excellent citoyen, fort estimé dans les milieux agricoles, a donné à ses enfants et à la jeune génération de son village l'exemple d'une vie de travail et d'amour.

Il aimait la nature et particulièrement son rucher qui comprenait une vingtaine de colonies. Ses chères avettes lui procuraient des heures de détente et ce sentiment de vivre en communion avec le secret des saisons. M. Pache assistait volontiers aux assemblées de la Société d'apiculture de la Gruyère. Tous les sociétaires garderont de ce membre fidèle un souvenir particulier. Ils présentent à la famille du défunt l'expression de leur sympathie.

H. J.

† Willy Barben

Sans aucun avertissement, la mort frappe et ravit à l'affection d'une famille, à l'amitié de collègues, au bonheur de nombreux amis, des êtres dont le terme de l'existence paraissait encore lointain.

On joue tranquillement le traditionnel « yass » du samedi après-midi, le 25 janvier avec des amis, puis, au moment de regagner son foyer, sur la route meurtrière La Chaux-de-Fonds - Le Locle, c'est le drame de quelques secondes seulement. A 70 km à l'heure, l'auto fauche le malheureux piéton.

C'est à notre cher ami et collègue du comité de la section des Montagnes Neuchâteloises, Willy Barben, que ce terrible accident a été réservé.

Né de parents agriculteurs, Willy Barben fonde son foyer et s'établit dans sa ferme de la Combe à l'Ours en 1924. C'est là qu'il passa la plus grande partie de sa vie, se tenant toujours à l'avant-garde du progrès. Bricoleur né, et très adroit, il sut perfectionner ses outils de travail et alléger dans une notable mesure, l'effort parfois considérable que réclame la tenue d'un domaine. Toujours aux aguets des progrès de la technique, il sut néanmoins observer une sage prudence, conscient de la valeur incontestable de ses propres expériences. De nombreux agriculteurs ont fait appel à ses services, à ses conseils, certains qu'ils étaient de pouvoir compter sur des avis à la hauteur des circonstances, mais prudents.

A proximité de sa ferme, il avait installé un important rucher qu'il soignait

de son mieux et auquel il pouvait consacrer maintenant tout le temps désirable, un fils ayant repris l'exploitation du domaine. Notre ami Willy fut durant un certain nombre d'années, inspecteur régional des ruchers. Sous un aspect un peu rude, se cachaient un bon cœur, un agriculteur intelligent et malin, un collègue possédant le don de l'observation que l'on rencontre souvent chez les gens de la terre avec lesquels il fait bon s'entretenir.

La chapelle du crématoire de La Chaux-de-Fonds était trop petite pour contenir la très nombreuse assistance venue pour témoigner sa sympathie à la famille si tragiquement endeuillée.

La section des Montagnes neuchâteloises lui réitère ici, ses plus sincères condoléances.

G. M.

Comptes rendus

Fédération neuchâteloise d'apiculture

Les délégués de la fédération avaient été convoqués le samedi 1er février pour l'assemblée générale au Restaurant Beau-Rivage à Neuchâtel. Après le contrôle des délégations, quelques instants de silence sont observés à la mémoire des collègues disparus en 1968, puis la lecture du dernier procès-verbal ne donne lieu à aucune observation.

Les rapports de gestion, de caisse, des vérificateurs sont acceptés avec remerciements à leurs auteurs. On relève que la fédération compte 600 membres et qu'il existe malgré tout encore bon nombre d'apiculteurs non affiliés à nos organisations. L'activité des conseillers apicoles est aussi passée en revue et de façon générale, on peut admettre qu'il s'effectue un travail utile au sein des sections. Si le zèle est parfois un peu défaillant dans certaines régions, on admet que là où il règne, il sert de stimulant et d'exemple aux sections ne disposant peut-être pas momentanément d'éléments pour organiser et suivre les travaux. Mais la nécessité d'une pratique basée sur la connaissance exacte de tous les éléments régissant la vie des abeilles, n'est plus contestée ; la génération montante saura en tirer profit.

L'état de la caisse s'est amélioré d'un montant de Fr. 59,80, mais le budget laisse apparaître pour différents motifs, un déficit de Fr. 426.— qu'il importe de combler. La cotisation des sections à la fédération sera dorénavant de Fr. 1.— par membre au lieu de 50 cts. La caisse du noséma n'a payé aucune indemnité en 1968.

La caisse cantonale des maladies des abeilles continuera son activité en 1969 comme précédemment ; la prime d'assurance par colonie fixée à Fr. 1.— a été réduite à 50 cts et il en est de même pour la taxe des apiculteurs ne se rattachant à aucune section, taxe réduite à 50 ct. par colonie. La nouvelle loi sur les épizooties sera appliquée intégralement dès 1970, cette nouvelle organisation cantonale étant du ressort de l'office vétérinaire. Une répartition des fonds interviendra et on songe un peu à la création éventuelle d'une nouvelle caisse couvrant les risques des maladies non épizootiques. L'étude de cette question n'est pas terminée.

Le rapport de l'inspecteur cantonal, M. Gobbo, donne de nombreux et précieux renseignements : 11 colonies atteintes de loque américaine et 1 de loque européenne furent détruites, occasionnant une dépense de Fr. 1600.—. L'acariose dépistée aux Brenets a occasionné un traitement préventif et des frais pour Fr. 1000.—. L'état sanitaire paraît s'être amélioré mais la vigilance reste justifiée plus spécialement dans la région de La Chaux-de-Fonds atteinte de loque américaine l'automne dernier. Nouvelle loi, nouveaux cercles d'inspection, nouvelles dispositions sont exposés par M. Gobbo et sont de nature à intéresser les délégués.

Concours des ruchers. Le tirage au sort a désigné notre fédération pour 1969. Recommandation est faite de s'intéresser à cette activité organisée par la Romande.

La conférence de M. Schneider était attendue avec impatience. Le grand spécialiste au Liebefeld dans la question de l'acariose et des élevages et aussi le grand technicien de la commission d'élevage de la SAR était tout désigné pour entretenir les délégués de cet important problème de l'élevage.

La place fait défaut pour résumer cette conférence qui fut certainement profitable à chacun. Il faut une base solide pour élever et connaître les facteurs héréditaires, les parents. Stations de fécondation sûres ou moins sûres, races adaptées ou non adaptées aux régions, succès et échecs en race pure ou croisement, contrôles de la pureté des races, persévérance dans les essais jusqu'à satisfaction, travail en groupes, etc. etc., en résumé un exposé complet de la question.

Dans ce domaine si important de l'élevage, l'effort persévérant est payant. Merci à M. Schneider de l'avoir rappelé à cette importante assemblée.

G. M.

Convocations

Section des Alpes

L'assemblée générale ordinaire du printemps aura lieu à Aigle, le dimanche 16 mars prochain, dans la grande salle de l'Hôtel de l'Etoile à 14 heures.

Nous vous soumettons l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée. 2. Lecture du P.V. de la dernière assemblée. 3. Admissions, mutations, décès. 4. Rapport sur les délibérations des assises de la F.V. et de la S.A.R. 5. Réunion de groupes et sortie d'été. 6. Course. 7. Questionnez on vous répondra !... 8. Divers.

Le point 7 est nouveau, du moins dans les annales des Alpes. Nous invitons les jeunes et les moins... jeunes à poser des questions, à participer à un forum, celui-ci peut devenir très intéressant en pensant aux chevronnés qui militent dans nos rangs pour les réponses.

Comme de coutume, après la partie administrative, nous organiserons une tombola. Nous prions instamment les membres à penser à celle-ci, tous les lots seront les bienvenus. Notre membre d'honneur, cheville ouvrière des précédentes tombolas, a été malade, il ne pourra se consacrer à cette tâche cette année. Remplacez-le !

Le comité.

Groupe de Chardonne de la section des Alpes

Les membres du groupe de Chardonne sont convoqués en assemblée le samedi 15 mars 1969 à 20 h. 15 à Chardonne, Café Bon Vin.

Les responsables.

Section du Val-de-Ruz

Cours apicole avec les diapositifs du Liebefeld :

Mercredi 12 mars à 20 heures à Fontaines, Café de la Poste.

Jeudi 13 mars à 20 heures à Dombresson à l'Hôtel de Commune.

Venez nombreux, on peut toujours apprendre bien des choses.

Les conseillers.

Société d'apiculture de Lausanne

Séance amicale le samedi 8 mars, à 20 h. 15, au Restaurant de Grancy, 1, avenue du Rond-Point, à Lausanne. Nous aurons le plaisir d'entendre M. Ruckstuhl sur un sujet d'actualité apicole : « Comment prévenir et dépister les maladies des abeilles ».

Les **souscripteurs de sucre** ont le choix entre deux sucres :

- a) Cuba à 68 francs les 100 kg., départ wagon ;
- b) France à 63 francs les 100 kg., départ wagon.

Prière d'effectuer le paiement des quantités souscrites au CCP 10 - 6724, Société d'apiculture, Lausanne, jusqu'au 10 mars en précisant nettement au dos du coupon **l'espèce et la quantité** désirées. Le sucre ne sera délivré que sur présentation de la quittance postale. Un avis personnel renseignera chacun sur le lieu et la date de livraison.

Le comité.

Section de Nyon

Il est rappelé aux membres la séance convoquée pour le samedi 22 mars à 20 h. 30 au Restaurant de la Croix-Verte à Nyon. Séance de printemps très importante dont vous avez tous reçu l'ordre du jour. Nous comptons spécialement sur la présence des 38 vétérans que nous tenons à honorer à cette occasion.

Le comité.

Société d'apiculture de Moudon et environs

L'assemblée générale de printemps sera tenue à **Moudon**, le **dimanche après-midi 16 mars 1969, dès 13 h. 30** précises, à l'**Hôtel du Pont**, selon l'**ordre du jour** suivant :

1) Appel. 2) Lecture et adoption du procès-verbal. 3) Rapport du caissier. 4) Rapport des vérificateurs des comptes (Gilliéron, Herren). 5) Nomination d'un vérificateur suppléant. 6) Admissions et démissions. 7) Rapports des délégués à la cantonale et à la romande (SAR). 8) Contrôle du miel 1969. 9) **Vétérans** : présence indispensable aux ayants droit désignés à l'assemblée générale d'automne. 10) Propositions individuelles et sortie d'été ? (voitures). 11) **Film** : comme promis, nous avons le plaisir de pouvoir compter sur la présence de M. Hättenschwiler, l'initiateur du film extraordinaire, en couleurs, intitulé « Origine du Miel de Forêt ». Vous aurez là, le privilège de voir tout un secteur de l'origine du miel de forêt que beaucoup d'entre nous ignorent. Occasion unique, nous le répétons, et c'est très cordialement que votre comité vous recommande d'inviter vos épouses ou membres de votre famille qui s'intéressent à l'apiculture ou peut-être, vous aident même les jours d'extraction.

Film à ne pas manquer, et surtout, qu'on se le dise !...

Le comité.

Section de Cossonay et environs

L'assemblée générale annuelle aura lieu à l'Hôtel des Deux-Sapins à Mont-richer le 9 mars dès 14 heures.

Après l'ordre du jour habituel nous aurons le plaisir de vivre les **Souvenirs d'Amérique** présentés par M. R. Bovey, président de la SAR.

Nous attirons l'attention de nos membres sur l'importance de cette réunion et nous espérons une forte participation de nos apiculteurs.

L'action sucre et boîtes à miel sera renouvelée ; pensez-y et préparez vos commandes !

Le comité.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle, le lundi 10 mars 1969, au local, Café de la Grappe Genevoise, 4, rue de Cornavin, à 20 h. 30.

Sujet : causerie avec projections lumineuses. Un voyage en Suède et à Stockholm.

Le comité.

C'est dans la contemplation de la nature et dans l'étendue de son propre cœur qu'il faut chercher ses réflexions et ses pensées.

O. Pirmez

A vendre pour raison d'âge, **6 ruches DB** à chapiteau basculant; avec hausses complètes et armoire à cadres.
S'adresser à Paul Moser, rue des Fontaines 26, 2087 Cornaux. Tél. (038) 7 72 93.

A vendre **15 ruches DB** peuplées, à choix sur 30.
S'adresser à Constant Jordan, 1099 Carrouge (VD).

On achèterait d'occasion, mais en bon état, **balance à ruche**.
Offres avec prix à E. Bulloz, 1511 Villars-le-Comte (VD).



Les abeilles ne piquent plus
Vareuse « **Hermetic** », ensemble couvrant tête, nuque, bras, mains et corps jusqu'à la ceinture (voile grillage de verre ; élastique à la taille).
Nouveaux gants spéciaux en cuir extrasouple et lavable.

**Prix : Fr. suisses 24.50
port inclus**

Supplément pour pantalon serré à la taille et aux chevilles, complétant parfaitement l'ensemble « **Hermetic** »
Fr. 8.— port compris
Retour accepté dans les 8 jours en cas de non-convenance.

J. OLLAGNON

42 - ST-PAUL-EN-CORNILLON
FRANCE
CCP No 12-14107 GENEVE

Pour un bon
imprimé:

Corbaz S.A.
Montreux